

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CE2587

présenté par  
Mme Pascale Boyer

-----

### ARTICLE 28

Supprimer l'alinéa 92.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dispenser les maîtres d'ouvrage, quand ils sont des organismes d'habitation à loyer modéré, de l'obligation de passer un concours d'architecture permet de construire plus vite mais de violer les règles de performances technique et environnementale.